

DATE DE
CONVOCATION

17 Janvier 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 23

Votants 25

Objet :

PST CAP NORD EST –
Subvention 2025

N° 27.299.25/09

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence PIQUET à Mr Christophe LATOUCHE
Mr Jean-Pascal Lecoq à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE
Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Brigitte RAMETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sur l'engagement républicain des associations ;

Vu la demande et le budget de l'association ;

Vu la convention approuvée par le Conseil Municipal du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt des actions portées par l'association,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ALLOUER pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 97 500 € à l'association PST CAP NORD EST dans le respect de la convention 2023-2025

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

